



**V**ous prenez connaissance de la Lettre du RAPSE n° 1.  
**Le RAPSE, qu'est-ce que c'est** et quelles sont les motivations de sa création et de la publication de sa Lettre ?

Face à la précarité et au chômage, des élus, des syndicalistes, des économistes, des responsables du PCF viennent de créer un **Réseau d'Action Pour Sécuriser l'Emploi (RAPSE)**.

**Son objectif central** : favoriser des rassemblements très larges pour l'emploi à l'entreprise, dans les bassins d'emploi, les régions, convergeant vers une mobilisation jusqu'au plan national. Le RAPSE vise au développement d'un mouvement national pour une sécurisation et une promotion de l'emploi et de la formation.

**La démarche du RAPSE** a été exposée dans un article dans l'Humanité du 15 mars et dans la Lettre quotidienne du CIDEFE ( [Lire :Le texte et les membres du réseau](#) ).

**Les objectifs concrets du RAPSE** et la liste des initiateurs sont détaillés ci-dessous.

**La Lettre du RAPSE** sera l'outil au service de ce réseau, ouvert à tous.

Cette lettre bi-hebdomadaire paraîtra les 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois. Elle donnera à voir des initiatives sur l'emploi et la formation, des luttes, des propositions sur le terrain et dans les institutions, il apportera des éclairages pédagogiques sur des questions théoriques ou pratiques comme celles relatives aux financements et aux droits et pouvoirs, tiendra une chronique juridique et une rubrique débat avec des réponses à des questions posées par les lecteurs

Vous pouvez transmettre la Lettre du RAPSE à toute personne intéressée de votre entourage ou nous transmettre son adresse afin que le RAPSE réalise cette démarche.

*Si vous n'êtes pas intéressé par la Lettre du RAPSE, veuillez nous le signaler afin d'être retiré de la liste des destinataires.*

## OBJECTIFS DU RAPSE

**O**utre de soutenir les luttes syndicales et d'organisations de jeunes ou de chômeurs: Il s'agit de

- 1. Développer des initiatives politiques rassembleuses** sur les chantiers de la sécurité d'emploi et de formation, avec l'avancée de la thématique de la sécurisation des parcours professionnels et aussi des emplois des jeunes.
- 2. Faire de l'entreprise une question du débat politique à gauche** alors qu'aujourd'hui celle-ci en est écartée, le parti socialiste refusant de toucher à l'économie de marché tout en prétendant protéger la société du marché;
- 3. Organiser le partage d'expériences** grâce à une liaison permanente,
- 4. Donner accès à des informations utiles aux fédérations** pour le traitement des problèmes rencontrés dans les luttes sur l'emploi et concernant les entreprises,
- 5. Aider à affronter les questions techniques**, mais de portée politique (questions financières ou juridiques),
- 6. Mieux utiliser et coordonner les leviers disponibles** (presse communiste, ouverture d'un site du RAPSE, bulletin de liaison,...) pour le développement des luttes et leur politisation, leur popularisation et leur valorisation, le lien entre batailles de terrain et batailles dans les institutions.

## COLLECTIF D'ANIMATION DU RAPSE

**BOCCARA Paul**, Économiste  
**CANDELA Patrick**, Syndicaliste NESTLE,  
**CHICOTE Sylvian**, Inspecteur du travail,  
**CHASSAIGNE André**, Député,  
**CULIE Marie Claire**, Responsable PCF serv. publics,  
**DIMICOLI Yves**, Économiste,  
**DIRINGER Jean François**, Syndicaliste, Cadre bancaire,  
**DUFFOUR Michel**, Président Conseil Nat. du PCF,  
**FERNANDEZ Gaétan**, Responsable PCF aux Entreprises (Bouches du Rhône),  
**GOMEZ Manuela**, Responsable du Pôle aménagement du territoire du PCF,  
**LARIDAN Claude**, Expert économique auprès des entreprises et des Comités d'entreprise,

**LOUAIRE Martine**, Pôle « Vie du PCF »  
**MIZOULE Jacques**, Vice-Président du Conseil Régional d'Auvergne chargé de l'emploi,  
**MORIN Alain**, Économie et Politique,  
**MUZEAU Rolland**, Sénateur,  
**OBADIA Alain**, Responsable du Pôle emploi du PCF,  
**PAUL Daniel**, Député,  
**PUTHOD Christiane**, Vice-Présidente à l'emploi du conseil régional Rhône Alpes,  
**RIVault Éric**, Syndicaliste Michelin Poitiers,  
**SHEEHAN Richard**, Responsable de l'activité PCF sur les lieux de travail,  
**YOUDOUM Jean**, Collaborateur au CN

**AUVERGNE****MOBILISER LE CREDIT BANCAIRE  
EN FAVEUR DE L'ECONOMIE**

Lors de sa session budgétaire de janvier 2006, le Conseil régional Auvergne a décidé de modifier profondément sa politique d'aide aux entreprises. Jusqu'à aujourd'hui existaient plus d'une douzaine d'aides différentes, constituant une sorte de catalogue dont l'effet réel sur l'économie régionale n'était pas démontré.

**Partant de l'idée fondamentale que le financement des entreprises incombe essentiellement aux banques**, et que les financements publics ne peuvent en aucune manière s'y substituer, le Conseil régional a décidé de remplacer la plupart de ces aides par un « Fonds régional pour l'emploi » dont le but essentiel est de faciliter l'accès au crédit bancaire pour les PME-PMI régionales.

En combinant garanties d'emprunts, bonifications d'intérêts et, pour certains dossiers plus difficiles, avances remboursables, le Fonds régional vise à donner au financement public un effet de levier maximum. Intervenant de façon différenciée en faisant varier le taux des garanties et les bonifications d'intérêts, **ce nouveau dispositif permettra de soutenir davantage les projets créateurs d'emplois**, les projets situés sur des territoires régionaux sensibles, ainsi que les entreprises s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Cette nouvelle orientation a deux objectifs. Tout d'abord mobiliser plus de financement pour les PME-PMI, et contribuer ainsi à réorienter l'utilisation de l'épargne et des fonds bancaires vers le développement de l'économie régionale.

La mise en œuvre et la réussite d'une telle orientation va nécessiter **qu'elle ne soit pas seulement le fait de l'institution régionale, mais que les salariés s'en emparent**. C'est pour cela que le conseil régional mettra en place une commission d'évaluation et de suivi de ce dispositif où ces derniers seront représentés avec leurs organisations syndicales.

**Jacques MIZOULE**

**Vice-président du conseil régional Auvergne**

**Chargé du développement économique et de l'économie sociale et solidaire**

**LOIRE -ATLANTIQUE****CONSTRUCTION NAVALE,  
UN ENJEU PLANETAIRE,  
QUELLE PLACE POUR LA FRANCE ?**

**Alstom annonce aux salariés de Marine (Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire et Alstom Leroux Naval à Lanester) le projet de vente de leur entreprise à AKER YARDS basé en Norvège mais qui, après plusieurs fusions / absorptions, construit des navires dans 13 chantiers situés dans 5 pays différents.**

**LAISSER FAIRE LE SABORDAGE. . .**

Comment accepter qu'un ministre, M BRETON, se félicite d'une telle vente, quelques heures après les vœux du Président de la république prônant le patriotisme industriel ?

Comment ne pas craindre qu'un groupe de 13 chantiers, situés dans 5 pays, puisse ne pas étouffer le petit Alstom Marine, ses 2 sites, Saint-Nazaire et Lorient.

En réalité, tout laisse à penser que AKER va spécialiser les chantiers de l'Atlantique sur des créneaux de plus en plus étroits, mais conformes aux exigences de rentabilité de ses actionnaires. Cela risque de faire perdre un important savoir-faire à la construction navale française permettant de répondre efficacement aux besoins actuels et à venir de la planète.

**. . . OU CONQUERIR UNE NAVALE DU XXIEME SIECLE**

Au risque de disparaître, cette industrie doit rester sous maîtrise nationale, pour pouvoir développer d'ambitieuses coopérations européennes et mondiales. Alstom a reçu des subsides importants de l'Etat pour assurer sa survie. Rien ne l'obligeait à se séparer des chantiers, si ce n'est parce que ses actionnaires, dont l'Etat, et ses banquiers l'exigent pour accroître le rendement financier..

Mais cela implique un projet industriel conséquent.

- En plus de paquebots, ce chantier, notre entreprise doit se positionner franchement sur la diversification..
- Les porte conteneurs sont aujourd'hui le cœur du trafic maritime. Saint-Nazaire a su en construire et innover en la matière. nous pouvons les bâtir. Etc. .

**Louis DRONVAL**

[VOIR L'ARTICLE SUR LE SITE](#)

**BOUCHES-DU RHONE****NESTLE : UNE VICTOIRE CONTRE  
UNE MULTINATIONALE**

**Au terme de vingt et un mois de lutte, la multinationale Nestlé cède.** C'est grâce à la mobilisation des salariés, du Groupement de défense de l'emploi à Nestlé-Saint-Menet et dans la vallée de l'Huveaune et à celle de nombreux responsables politiques du parti communiste que l'histoire industrielle de cette vallée peut se poursuivre.

La filière chocolat est reprise par Net Cacao avec 180 salariés. Des 427 Nestlé pas un seul ne restera au bord de la route. Les nombreuses améliorations du « plan social » d'origine arrachées par les représentants du personnel, permettent aux syndicats de se rapprocher de leur objectif : « Pas un chômeur de plus dans le département. » Cent cinq salariés pourront bénéficier des mesures de départ en préretraite. D'autres souhaitent mener à bien un projet personnel. Aujourd'hui, une quarantaine de salariés demeurent dans l'incertitude. « **Nous resterons vigilants sur leur avenir** », **préviennent les syndicats.**

Cette lutte a permis aux salariés de Nestlé de poser en grand la question de la responsabilité sociale des entreprises. Ils ont été au bout de leur projet alternatif malgré le blocage des institutions. Ils ont prouvé la justesse et le réalisme de leurs propositions. Suite à l'intervention de Marie-Georges Buffet auprès de Villepin le préfet ouvre la table ronde avec au bout une activité industrielle qui continue sur ce site, avec 180 emplois et un meilleur plan social

Aujourd'hui le Groupement de défense de l'emploi à Nestlé-Saint-Menet et dans la vallée de l'Huveaune continue sur l'idée que ce qui a été obtenu pour le chocolat est possible pour le café.

Ils n'ont pas l'intention de laisser **GAUDIN** mettre des bâtons dans les roues de Net Cacao qui a annoncé un développement de la production d'ici 4 ans avec des emplois à la clé.

**HAUTS-DE- SEINE****QUELLE COHERENCE  
REGIONALE ET NATIONALE  
DES BATAILLES SUR L'EMPLOI?**

Thalès à Bagneux ou Elancourt, les entreprises de l'industrie aéronautique, Alcatel mais également la santé avec l'hôpital Foch à Suresnes ou encore l'annonce de la fusion-privatisation Suez GDF-GDF : il y a urgence à donner une cohérence régionale et nationale à nos batailles sur l'emploi. Toutes ces entreprises ont annoncé il y a plusieurs mois des délocalisations et des suppressions d'emplois, des éclatements de sites...etc

Les salariés refusent ces choix et se mobilisent de manière importante. Les militants communistes avec leurs élus sont présents dans toutes ces batailles pour l'emploi. Le besoin d'échanger, de coordonner devient une exigence dans toutes les réunions.

Une première réunion réunissant les communistes de tous les sites de Thales en région parisienne a eu lieu au mois de février. Elle a permis d'apprécier la situation sur chaque site et de commencer à dessiner une riposte d'ensemble.

C'est la même démarche initiée dans les entreprises de l'industrie Aéronautique et Spatiale avec la création d'un réseau au niveau de la région parisienne, le projet d'une information régulière sous forme de lettre a été décidée.

La direction du groupe Alcatel a annoncé il y a quelques semaines que le nombre de sites passerait de 7 à 2 en région parisienne. Plusieurs sites des Hauts de Seine sont menacés. Une réunion des militants des sites Alcatel en région parisienne est également en préparation pour la aussi coordonner les actions.

**Pascal Borelly**

## Actualité CPE

### **SI, MONSIEUR DE VILLEPIN ! IL EXISTE DES PROPOSITIONS ALTERNATIVES AU CPE POUR INSERER LES JEUNES DANS L'EMPLOI STABLE**

Le gouvernement a voulu utiliser le CPE comme un cheval de Troie contre tous les salariés et contre toutes les avancées sociales du code du travail.

Le rejet est très fort, « formidable », alors que cela n'était pas joué. Et il faut continuer.

Pour l'instant, la convergence, la solidarité, dominant. Il nous faut bien entendu nourrir ce mouvement jusqu'au retrait.

Mais, au-delà, et pour nourrir la mobilisation anti-CPE, il nous faut une réforme de fond rompant avec les politiques de baisse de coût du travail et de mise en concurrence des salariés entre eux. Celles-ci sont au cœur du CPE avec ses 3 ans d'exonérations de cotisations sociales, mais aussi dans la proposition de contrat « sécurité-formation » de F. Hollande, elle aussi, financée par de telles exonérations et faisant concurrence aux autres salariés :

Des principes radicalement différents doivent être avancés pour l'insertion dans l'emploi :

- Pas de baisse du coût salarial et social
- Pas de concurrence contre les autres emplois
- Une bonne formation, avec des durées substantielles
- Des moyens financiers nouveaux
- Responsabilité et obligations des entreprises.

On pourrait proposer un CDI normal —unifié — et son insertion dans un dispositif institutionnel de sécurisation, au lieu d'un face à face d'isolement vis-à-vis de l'employeur.

Ce dispositif institutionnel impliquerait les services publics de l'emploi et de la formation profondément reformatés, une aide à l'insertion impliquant des moyens humains dans les entreprises, des obligations de pourcentages significatifs de jeunes à embaucher complétés par des pénalisations, un financement par des prélèvements mutualisés sur les entreprises, le remboursement des aides publiques et la pénalisation des entreprises qui précarisent.

Mais il faut aussi une action positive sur les entreprises, avec l'implication d'un Fonds National de l'Emploi et de la Formation. Car ce sont les gestions d'entreprises qui créent ou non des emplois.

Il s'agirait non pas d'agir à la place des entreprises et des banques mais au contraire de les pousser à dépenser plus pour l'emploi des jeunes dans les CDI et leur sécurisation. C'est à dire à utiliser leur argent, leurs profits, tout autrement. Pour cela, ce fonds national abaisserait les charges financières du capital de celles qui investissent lorsqu'elles créent des emplois et dépensent plus pour l'emploi et la formation.

Le refinancement par la BCE serait indispensable.

**Frédéric Boccara**

[Voir l'interview de Paul Boccara dans l'Humanité](#)

## CHRONIQUE JURIDIQUE

### **LA COMPETITIVITE ANTICIPEE DES ENTREPRISES SELON LA COUR DE CASSATION**

L'employeur qui n'a pas présentement de difficultés économiques peut-il licencier des salariés pour prévenir des difficultés à venir ? Telle est la question qui se pose depuis des arrêts du 11 janvier 2006 de la chambre sociale de la Cour de cassation. Ces arrêts ont causé un tel émoi que la Cour de cassation s'est empressée de publier un communiqué pour tenter d'en atténuer la portée .

La nouvelle jurisprudence affaiblit certes les moyens de défense des salariés, ce qui va dans le sens voulu par le gouvernement et le Medef. Mais elle ne les supprime pas totalement, même au plan juridique. Les actions pour licenciement sans cause réelle et sérieuse ne sont donc pas prêtes de disparaître.

[Voir l'article de MAURICE COHEN Directeur de la RPDS \(Revue pratique de droit social\)](#)